

---

---

**Palettes plates d'usage général pour le transport  
de marchandises — Capacité nominale et charge  
maximale de service**

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

*General-purpose flat pallets for through transit of goods — Design rating and  
maximum working load*

[ISO/TR 10232:1989](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aebb8e91-9b5e-4bf3-9fd5-1df3716df99a/iso-tr-10232-1989)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aebb8e91-9b5e-4bf3-9fd5-  
1df3716df99a/iso-tr-10232-1989](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aebb8e91-9b5e-4bf3-9fd5-1df3716df99a/iso-tr-10232-1989)



## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

La tâche principale des comités techniques de l'ISO est d'élaborer les Normes internationales. Exceptionnellement, un comité technique peut proposer la publication d'un rapport technique de l'un des types suivants:

- type 1: lorsque, en dépit de maints efforts au sein d'un comité technique, l'accord requis ne peut être réalisé en faveur de la publication d'une Norme internationale;
- type 2: lorsque le sujet en question est encore en cours de développement technique et requiert une plus grande expérience;
- type 3: lorsqu'un comité technique a réuni des données de nature différente de celles qui sont normalement publiées comme Normes internationales (ceci pouvant comprendre des informations sur l'état de la technique, par exemple).

La publication des rapports techniques dépend directement de l'acceptation du Conseil de l'ISO. Les rapports techniques des types 1 et 2 font l'objet d'un nouvel examen trois ans au plus tard après leur publication afin de décider éventuellement de leur transformation en Normes internationales. Les rapports techniques du type 3 ne doivent pas nécessairement être révisés avant que les données fournies ne soient plus jugées valables ou utiles.

L'ISO/TR 10232, rapport technique du type 2, a été élaboré par le comité technique ISO/TC 51, *Plateaux de chargement pour transport et manutention directe de charges unitaires*.

© ISO 1989

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

## Introduction

En 1981, le comité technique ISO/TC 51, *Plateaux de chargement pour transport et maintenance directe de charges unitaires*, a créé le groupe de travail 3 en vue d'élaborer un avant-projet sur les exigences de performances des palettes, correspondant aux méthodes d'essai mises au point par le groupe de travail 2.

L'ISO/TC 51/GT 3 a évalué les performances en fonction de la capacité de charge théorique d'une palette pour une charge uniformément répartie, qui sera appelée « capacité nominale » ou « capacité » ( $R$ ). Toutefois, il a été admis que la charge de service admissible effective pour une palette d'une capacité donnée, telle que déterminée par les essais, pouvait varier selon le type de charge transportée et que, pour un type particulier de charge, la charge de service maximale peut être inférieure ou supérieure à la capacité de la palette.

Un projet de document donnant des exemples de la relation existant entre la capacité et la charge de service admissible a été examiné par l'ISO/TC 51 lors de sa neuvième réunion en 1983. Il a été décidé que ce document pouvait être utilisé pour être publié en tant que rapport technique ISO, visant à donner des indications d'ordre général dans ce domaine à tous ceux qui sont concernés par le choix et l'utilisation des palettes.

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/sist/aebb8e91-9b5e-4bf3-9fd5-1df3716df99a/iso-tr-10232-1989>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/TR 10232:1989

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aebb8e91-9b5e-4bf3-9fd5-1df3716df99a/iso-tr-10232-1989>

# Palettes plates d'usage général pour le transport de marchandises — Capacité nominale et charge maximale de service

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

## 1 Domaine d'application

Le présent Rapport technique donne des indications sur la relation entre la capacité nominale d'une palette et sa charge de service maximale dans la pratique, qui dépend de la nature de la charge transportée.

Il est applicable aux palettes plates d'usage général dont la capacité a été déterminée par des essais effectués conformément aux prescriptions de l'ISO 8611, en utilisant les exigences de performances établies dans l'ISO/TR 10233.

## 2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour le présent Rapport technique. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur le présent Rapport technique sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 8611 : 1988, *Palettes plates d'usage général pour le transport de marchandises — Méthodes d'essai*.

ISO/TR 10233 : 1989, *Palettes plates d'usage général pour le transport de marchandises — Exigences de performances*.

## 3 Définitions

Pour les besoins du présent Rapport technique, la définition suivante s'applique.

**capacité ( $R$ )**: Capacité de charge théorique d'une palette, exprimée en kilogrammes, en supposant une charge également et uniformément répartie.

## 4 Relation entre la capacité et la charge de service maximale

Pour le transport de marchandises, les palettes sont souvent chargées de telle manière que la charge transportée (charge utile) contribue à la performance globale de la palette chargée. Une conception de palettes est donc appropriée pour plusieurs charges utiles différentes et aura plusieurs charges de service maximales qui différeront selon la nature de ces charges utiles.

Néanmoins, une palette non chargée n'a qu'une seule capacité ( $R$ ), à savoir sa capacité de charge théorique pour une charge uniformément répartie. Cette capacité, exprimée en kilogrammes, est déterminée par des essais et ne peut pas être modifiée, par exemple une capacité de 1 000 kg peut être indiquée dans un rapport d'essai comme 1 000 kgR.

Au cours de la palettisation, il est du devoir du responsable qui supervise cette opération de s'assurer qu'une charge de service admissible n'est pas dépassée. Le tableau 1 montre la relation existant, pour différents types de charges, entre la capacité des palettes ( $R$ ) et leur charge utile qui peut être considérée comme la charge de service maximale.

Tableau 1 — Relation entre la capacité et la charge de service maximale pour différents types de charges utiles

Disposition de la charge sur la palette	Exemple de charge sur la palette	Surface du plancher sous charge <sup>1)</sup>	Charge de service maximale comme facteur de la capacité <i>R</i>	Exemple de charge de service maximale sur une palette de 1 000 kgR kg
Charge ponctuelle	Moteur électrique	< 0,3 <i>A</i>	0,6 <i>R</i>	600
Charge partielle ou concentrée	Grosse caisse (mais plus petite que la palette)	Entre 0,3 <i>A</i> et 0,85 <i>A</i>	<i>R</i>	1 000
Charge uniformément répartie ou articulée	Feuilles de butylcaoutchouc par fluage à froid	> 0,85 <i>A</i>	<i>R</i>	1 000
Charge non unifiée uniformément répartie	Caisses non attachées ensemble	> 0,85 <i>A</i>	1,25 <i>R</i>	1 250
Charge unifiée uniformément placée	Cartons attachés ensemble disposés de manière régulière	> 0,85 <i>A</i>	1,5 <i>R</i>	1 500
Charge solide	Dalles de béton horizontales	> 0,85 <i>A</i>	1,5 <i>R</i>	1 500

1) *A* = surface totale du plancher de la palette

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

[ISO/TR 10232:1989](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aebb8e91-9b5e-4bf3-9fd5-1df3716df99a/iso-tr-10232-1989)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aebb8e91-9b5e-4bf3-9fd5-1df3716df99a/iso-tr-10232-1989>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/TR 10232:1989

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aebb8e91-9b5e-4bf3-9fd5-1df3716df99a/iso-tr-10232-1989>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/TR 10232:1989

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aebb8e91-9b5e-4bf3-9fd5-1df3716df99a/iso-tr-10232-1989>

---

---

**CDU 621.869.82.016**

**Descripteurs** : palette, spécification, caractéristique nominale.

Prix basé sur 2 pages

---

---